

PROTOCLE HARCELEMENT

1. Révélation de la situation

- Par l'élève victime, un témoin (dont élève ambassadeur), un parent, un membre du personnel, la direction académique (via le 3018 par exemple)
- Information immédiate au référent harcèlement qui fera alors le lien avec les CPE et la direction.

2. Évaluation de la situation pour choix du traitement

- Entretien avec l'élève victime présumée, utilisation possible de la grille « signaux faibles »
- Recueil d'informations auprès de l'équipe éducative
- Information de la famille de l'élève cible, explicitation de la démarche employée et des mesures de protection mises en oeuvre

Si situation scolaire dégradée, situations d'intimidation de basse intensité

Action de prévention du harcèlement

1. Entretiens individuels selon la méthode de la préoccupation partagée avec plusieurs élèves au niveau d'implication variable (3 minutes) ainsi qu'avec l'élève cible qui est également consulté sur les mesures de protection. Les comptes-rendus sont partagés et le suivi est réalisé par le référent harcèlement du collège.
2. Suivi régulier durant 15 jours et information régulière auprès du CPE et/ou de la direction
3. Au terme des 15 jours : Bilan avec l'élève cible et contact avec la famille
4. Saisie dans l'application « pHARe »
5. Maintien de la vigilance

Si autre situation : autre traitement

Si situation de harcèlement ou cyberharcèlement

Application de la procédure harcèlement du protocole national

- Inscription dans "Faits établissement"
 - Si grave : signalement au procureur de la République
1. Protection immédiate de la victime
 2. Entretiens individuels avec témoins et auteurs présumés
 3. Information et rencontres avec les parents de l'élève harcelé et des familles des élèves concernés.
 4. Mesures disciplinaires si nécessaire et/ou convocation d'une commission éducative ou conseil de discipline
 5. Contacts réguliers personnel de direction ou CPE avec les parents
 6. Sensibilisation dans les classes ou groupes concernés
 7. Suivi à long terme de la victime et des auteurs en y associant l'ensemble de l'équipe éducative.

Si échec